

COMMISSION : AEC

**TITRE DU RAPPORT :
APPROBATION DU RENOUELEMENT AVEC EXTENSION DE LA ZONE
D'AMENAGEMENT DIFFERE – FACADE MARITIME NORD DE LA VILLE DE MARSEILLE.**

CADRE DU PROJET (aspect, historique, juridique, politique, technique...)

La ZAD Façade maritime Nord a été créée le 6 décembre 2005 afin de mettre en œuvre les principes de renouvellement urbain sur un territoire de projets en mutation.

La loi relative au grand Paris en date du 3 juin 2010 fixe l'échéance de la ZAD « Façade Maritime Nord » au 6 juin 2016.

Le bilan dressé par l'EPF, la Ville de Marseille et MPM sur l'action foncière menée sur ce territoire est positif (action foncière publique ciblée permettant une relative stabilisation des prix, dynamique soutenue des intentions de vente).

DESCRIPTION DU PROJET (synthétique, financement, chiffres clefs, calendrier...)

Il est donc proposé de demander à Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône, de prévoir le renouvellement et l'extension du périmètre d'une zone d'aménagement Différé « Façade Maritime Nord » sur la Commune de Marseille et de nommer cette dernière, titulaire du Droit de Préemption.

ENJEUX POUR MPM (stratégique, politique, financier)

Il y a lieu afin de poursuivre la stratégie foncière anticipatrice nécessaire à la mise en œuvre des principes de renouvellement urbain, de renouveler et d'étendre la ZAD actuelle sur les zones économiques dédiées et sur les projets urbains en cours de réflexion, situés en frange de l'actuel périmètre et présentant des enjeux significatifs pour le territoire.